



CC Creuse Sud Ouest (Siren : 200067189)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Dizier-Masbaraud
Arrondissement	Guéret
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Sylvain GAUDY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23400 MASBARAUD-MERIGNAT
Téléphone	05 55 54 04 95
Fax	05 55 64 17 66
Courriel	cc-bourganeuf-royere@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 489
-----------------------------	--------

Densité moyenne

16,41

Périmètre

Nombre total de communes membres : 43

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Ahun (212300107)	1 591
23	Ars (212300701)	262
23	Auriat (212301204)	112
23	Banize (212301600)	193
23	Bosmoreau-les-Mines (212302707)	256
23	Bourganeuf (212303002)	2 899
23	Chamberaud (212304307)	102
23	Chavanat (212306005)	146
23	Faux-Mazuras (212307805)	186
23	Fransèches (212308605)	245
23	Janaillat (212309900)	341
23	La Chapelle-Saint-Martial (212305106)	99
23	La Pougé (212315741)	88
23	Le Donzeil (212307409)	194
23	Le Monteil-au-Vicomte (212313407)	248
23	Lépinas (212310700)	149
23	Maisonnisses (212311807)	204
23	Mansat-la-Courrière (212312201)	96
23	Montboucher (212313308)	362
23	Moutier-d'Ahun (212313803)	183
23	Pontarion (212315501)	374
23	Royère-de-Vassivière (212316509)	575
23	Saint-Amand-Jartoudeix (212318109)	175
23	Saint-Avit-le-Pauvre (212318307)	80
23	Saint-Dizier-Masbaraud (200085314)	1 159
23	Saint-Georges-la-Pougé (212319701)	374
23	Saint-Hilaire-la-Plaine (212320105)	215
23	Saint-Hilaire-le-Château (212320204)	241
23	Saint-Junien-la-Bregère (212320501)	139
23	Saint-Martial-le-Mont (212321400)	261
23	Saint-Martin-Château (212321608)	151
23	Saint-Martin-Sainte-Catherine (212321707)	346
23	Saint-Michel-de-Visse (212322200)	167
23	Saint-Moreil (212322309)	225
23	Saint-Pardoux-Morterolles (212322705)	209
23	Saint-Pierre-Bellevue (212323208)	214
23	Saint-Pierre-Chérignat (212323000)	174
23	Saint-Priest-Palus (212323703)	57
23	Sardent (212316806)	801
23	Soubrebost (212317309)	140

23	Sous-Parsat (212317507)	115
23	Thauron (212325302)	183
23	Vidaillac (212326003)	158

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) : - contrôle des installations existantes - préconisations et contrôle des installations neuves - accompagnement à la mise en conformité des installations individuelles et à la création d'installations semi-collectives.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés collecte et traitement : la collecte en porte à porte, ou en apport volontaire, sélective ou non, ainsi que l'exploitation d'un réseau de déchetteries le traitement comprend le tri, la valorisation matière ou énergétique et le stockage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) Selon les missions suivantes énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'environnement : - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; - 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Autres actions environnementales Soutien technique et/ou financier aux démarches d'éco construction et d'éco rénovation sur le territoire communautaire. Soutien technique et/ou financier à une gestion durable de la forêt, des paysages et valorisation de la filière forestière durable. Etudes de diagnostic en matière d'eau potable et d'assainissement collectif en vue de l'exercice de la compétence.
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (selon l'organisation des territoires) ; zones d'activités commerciales et soutien aux activités commerciales touristiques (en dehors des compétences exercées par le SYMIVA. IC : - zones d'activités créées par les cnes antérieurement au transfert de compétence et pour lesquelles la C.C. intervient uniquement sur l'entretien de la voirie et des éléments accessoires nécessaires ou indispensables à la circulation routière : opérations de déneigement, d'entretien des fossés, des accotements, des talus et de renouvellement de la signalétique d'information - projets de zones d'activités pour lesquels la C.C. intervient sur des travaux de viabilisation des terrains et par la suite sur des travaux d'entretien de la voirie et de l'ensemble des réseaux (secs dont l'éclairage public et humides). Ces zones doivent proposer une surface commercialisable d'au moins 5 400 m ² , disposer d'au moins 4 lots, présenter une attractivité en terme de zone de chalandise. Les zones d'activités de la Chassagne, du Pont Rouge, de Rigour, de la Grange Bonnyaud, de Rigour Nord à Bourgneuf, de Langladure à Masbaraud Mérygnat et de Sainte Marie à Royère - opérations de location ou de location vente de locaux en vue de favoriser l'installation d'activités de production et/ou de transformations artisanales et industrielles, et d'entreprises de services. Les conditions d'intervention de la C.C. sont : pour les activités artisanales, un engagement contractuel du bénéficiaire à créer un minimum de 5 emplois à temps complet les 3 premières années suivant l'installation dans les locaux, pour les activités industrielles, un engagement à créer un minimum de 10 emplois à temps complet les 3

premières années suivant l'installation, pour les entreprises de services, un engagement à créer un minimum de 5 emplois à temps complet les 3 premières années. Les opérations similaires existantes réalisées par les cnes restent leur propriété et les nouveaux projets ne répondant pas aux critères précédents relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communale. - Etude d'opportunité, création, gestion, entretien, promotion et commercialisation de locaux à usage de pépinières d'entreprises, d'incubateurs de projets d'entreprises ou d'hôtels d'entreprises. - Hall de l'élevage à Bourganeuf : réalisation des travaux de requalification et gestion de l'équipement

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique communautaire d'animation culturelle et associative : - élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement culturel et associatif - élaboration, gestion et mise en œuvre d'une programmation culturelle sur le territoire communautaire - soutien logistique, technique et/ou financier aux évènements organisés sur le territoire communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Compétence, 1.4 aménagement de chemins de randonnée intercommunaux reconnus d'intérêt communautaire (GR pays des cascades, landes et tourbières - sentier du bois des boeufs - liaison Bourganeuf-Montboucher..... Compétence 1.6 protection et valorisation des milieux naturels et sites d'intérêt communautaire - rajouter à la liste des sites l'étang tourbière de Prugnolas(cme Royère).

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- ZAC dédiées uniquement à l'accueil d'activités économiques. L'exercice de cette compétence ne concerne que la réserve foncière de Langladure (commune de Masbaraud Mérignat)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Aménagement numérique du territoire et de la téléphonie mobile : - étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire communautaire en cohérence avec les réseaux d'initiative publique par référence à l'article L. 1425-1 du CGCT - financement des frais liés à l'installation et/ou au raccordement des pylônes de téléphonie mobile sur les communes retenues dans le cadre des accords conclus entre les opérateurs et l'Etat.

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire et de la téléphonie mobile : - étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire communautaire en cohérence avec les réseaux d'initiative publique par référence à l'article L. 1425-1 du CGCT - financement des frais liés à l'installation et/ou au raccordement des pylônes de téléphonie mobile sur les communes retenues dans le cadre des accords conclus entre les opérateurs et l'Etat.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Aménagements touristiques : - création, aménagement et gestion des sites touristiques suivants : la "Tour Zizim" implantée à Bourganeuf, le Château de Pierre d'Aubusson implanté au Monteil-au-Vicomte, le site d'exploitation minière de Charbon de La Lande implanté sur la commune de Bosmoreau-les-Mines, le Centre de la pierre de Masgot implanté sur la commune de Fransèches, la Maison Martin Nadaud implantée à la Martinèche sur la commune de Soubrebost - création, aménagement et gestion des aires de camping-cars - soutien technique et/ou financier à l'hébergement touristique de groupe - mise en œuvre et gestion d'une signalétique d'information touristique à caractère communautaire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
23	SMICTOM de la région de Chénérailles (252306147)	SM fermé	8 303
23	SM d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse (200017119)	SM ouvert	128 237
19	SM de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (251900130)	SM ouvert	106 673
23	Syndicat départemental des énergies de la Creuse (252309646)	SM fermé	123 500
23	SM du pays Sud Creusois (252326061)	SM fermé	27 214
87	Syndicat dorsal réalisation (258728658)	SM ouvert	570 747
23	SI des eaux de l'Ardour (200081214)	SM fermé	9 079
23	EVOLIS 23 (252326079)	SM fermé	71 646
23	SMF contrat de rivière Gartempe (200002434)	SM fermé	177 846

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)